

[Texte]

He was out of work. He had not gotten a job. The company had closed down. I would like to see this eventually expand to include everybody in that age bracket, because it is a terrible age bracket to be in without a job.

• 0925

Mr. Corbeil: It is certainly a very generous idea. I think we should all be looking forward to it, but at the same time we will have to be careful when we look into it that this does not turn into a vehicle that will be used by employers to lay off once they reach the age of 55.

I think it will be terrible for this country and for people in general if there were a plan whereby employers could discharge anybody at age 55 because they were going to replace him with a younger person at a lower salary. We would have some sort of a pre-retirement program whereby everybody would be laid off once they—

Mr. Proud: Yes, I would not want to see that take place.

Mr. Corbeil: It would be very expensive. On top of that, I think it would not necessarily be advantageous for people.

The Chairman: Thank you, Mr. Proud. *Monsieur Vien, c'est à votre tour.*

M. Jacques Vien (député de Laurentides): Merci, monsieur le président. Bonjour, monsieur le ministre.

J'aimerais que vous m'éclairiez sur la date à laquelle on doit revenir en arrière. La rétroactivité s'applique à partir de quelle date?

M. Corbeil: Le 1^{er} janvier 1988.

M. Vien: Pour les *boarder case* comme on appelle ceux qui auront eu un *major lay off*, on va dire le 15 décembre 1987. Est-ce qu'il va y avoir des possibilités de changer ou est-ce que cela va être enlevé?

M. Corbeil: C'est toujours le dilemme auquel on fait face dans n'importe quelles circonstances. Si on met le 1^{er} janvier, il est évident que ceux qui auront été mis à pied le 30 décembre 1987 vont se retrouver à tomber entre les planches. Mais si on le mettait le 1^{er} décembre 1987, la même chose se produirait pour ceux qui auraient été mis à pied le 28 octobre.

Par conséquent, quelle que soit la date que l'on choisit, il est évident que dans les jours ou les semaines précédentes, ces gens sont laissés pour compte, mais il n'y a pas de solution à cela, quelle que soit la date que l'on choisira. Cela a donc été déterminé comme étant le 1^{er} janvier, mais je devrais rajouter pour votre information, par contre, que les gens qui étaient éligibles à l'ancien programme PAT vont continuer à être éligibles à ce programme-ci.

[Traduction]

depuis 1952 et il avait perdu son emploi. L'entreprise avait fermé ses portes. Je souhaite donc que ce programme finisse par englober tous les gens de cette catégorie d'âge, puisque le fait d'être sans emploi est terriblement éprouvant pour eux.

M. Corbeil: Ce que vous proposez est certainement très généreux. C'est quelque chose que nous devrions peut-être envisager de faire à l'avenir, mais en même temps, nous devons être prudents, car nous n'aimerions pas que ce programme puisse être utilisé par les employeurs pour mettre à pied des travailleurs dès qu'ils atteignent l'âge de 55 ans.

Ce serait affreux pour le Canada et pour la population en général si un tel régime donnait aux employeurs la possibilité de licencier quelqu'un dès l'âge de 55 ans pour le faire remplacer par un jeune travailleur moins bien rémunéré. A ce moment là, on aurait une espèce de programme de préretraite, en vertu duquel un travailleur serait automatiquement licencié dès...

M. Proud: Ce n'est certainement pas ce que je souhaite.

M. Corbeil: Ce serait très couteux. De plus, ce ne serait pas nécessairement avantageux pour les travailleurs.

Le président: Merci, monsieur Proud. *Mr. Vien.*

Mr. Jacques Vien (Laurentides): Thank you, Mr. Chairman. Good morning, Minister.

I would like some clarification regarding the date of retroactive eligibility. Could you tell me just what the date is?

Mr. Corbeil: January 1, 1988.

Mr. Vien: As for the borderline cases—for example, those who may have been victims of a major layoff on, say, December 15, 1987—will they have any chance of becoming eligible or will they just be cut off?

Mr. Corbeil: Well, that is always the dilemma one faces in circumstances like these. If we decide the cut off point should be January 1, then of course, those who were laid off on December 30, 1987, will fall between the cracks. But then if we decide that the date should be December 1, 1987, exactly the same thing will apply to those who were laid off on October 28.

Consequently, whatever date we choose, people who have been victims of layoffs in the days or weeks preceding that date will obviously be left out, but there is no solution to that problem, no matter what date we choose. It has been decided that the date will be January 1, but I should add for your information that people who were eligible under the former LAB program will continue to be eligible under this program.